

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche
DEFR
Palais Fédéral Est
3003 Berne

Berne, le 29 mai 2017 / nr
VL_OFPr

Par email: vernehmlassung.hbb@sbfi.admin.ch

Modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) : Renforcement de la formation professionnelle supérieure
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

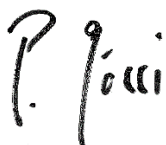
Le PLR.Les Libéraux-Radicaux salue de manière générale l'orientation donnée à la modification de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr). Le renforcement de la formation professionnelle supérieure permet ainsi à la Suisse de maintenir sa position en matière de formation et de combattre la pénurie de main d'œuvre qualifiée. La modification proposée permet une mise en œuvre simple et efficace pour les acteurs concernés.

Néanmoins, plusieurs aspects de l'ordonnance doivent être revus. Il s'agit notamment de simplifier les démarches administratives pour les employeurs désirant soutenir financièrement les travailleurs qui suivent une formation supérieure ou des cours préparatoires. Il convient ainsi de tenir compte dans le calcul des subventions de la part financée par l'employeur. Le financement transitoire doit rester l'exception. Néanmoins, le critère choisi (dernière taxation fiscale) est à revoir. En effet, il exclut de facto les célibataires sans enfants. Il convient donc de trouver un critère plus approprié.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz